

# Le Service Volontaire Européen



[www.solidaritesjeunesses.org](http://www.solidaritesjeunesses.org)



## En quelques mots qu'est-ce que le Service Volontaire Européen dit le S.V.E ?

Le Service Volontaire Européen est un volet du programme *Jeunesse* de l'Union Européenne, élaboré par la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres de l'Union européenne. Il permet à un-e jeune d'**exercer une activité de bénévolat dans un autre pays**.

Le SVE a pour objectif de favoriser la participation des jeunes à diverses formes d'activités de volontariat, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union européenne, dans les domaines suivants : la culture, la jeunesse, le sport, l'aide sociale, le patrimoine culturel, les arts, la protection civile, l'environnement, la coopération au développement, etc. Le/la volontaire participe individuellement ou collectivement à une activité bénévole, non rémunérée.

Les 3 objectifs principaux du SVE :

- proposer aux jeunes une expérience non formelle d'apprentissage interculturel, en facilitant leur intégration sociale et leur participation active, en améliorant leur employabilité et en leur donnant l'occasion de faire preuve de solidarité avec autrui
- contribuer au développement des communautés locales
- encourager l'établissement de nouveaux partenariats et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les partenaires.

Le SVE n'est ni un stage, ni une formation, ni un emploi-jeune, ni un séjour linguistique ou touristique. Il ne permet pas de suivre en même temps des études universitaires ou d'occuper un emploi rémunéré.

Les activités du SVE sont à but non lucratif et non rémunérées. Elles doivent permettre l'acquisition par le volontaire de compétences personnelles, sociales ou techniques. Le/la volontaire s'engage personnellement et activement. Le SVE est avant tout un acte volontaire.

Le Service Volontaire Européen permet de découvrir une autre culture et d'acquérir de nouvelles compétences.

### Être Volontaire de Service Volontaire Européen :

C'est participer à :

- Une expérience de vie dans une autre pays

Cette action vous permettra d'avoir une expérience privilégiée : découverte de la citoyenneté active, découverte d'une autre culture, préparation à l'insertion dans la vie active, apprentissage d'une langue étrangère.

- Un projet individuel enrichissant dans une organisation à but non lucratif

Vous effectuerez des activités d'intérêt général, utiles à la communauté d'accueil, dans différents domaines. Les activités doivent être utiles à la communauté d'accueil, liées au développement local, à la solidarité. A son retour, le volontaire fait profiter de son expérience européenne à son organisation d'envoi et à son environnement. Elles sont non rémunérées. Elles doivent également vous permettre d'acquérir des compétences sociales, techniques, personnelles.

- Un projet de SVE fait l'objet d'un Contrat d'Activité conclu entre :

Le/la volontaire, une organisation d'envoi, une organisation d'accueil et une organisation coordinatrice (qui peut être une des organisations d'envoi ou d'accueil du projet global).

- Et à votre retour..

Vous pourrez obtenir un certificat *YouthPass* et rejoindre une association d'anciens volontaires.

## Modalités d'un SVE :

- Être âgé-e de 18 à 30 ans. Les limites d'âge inférieure et supérieure sont appréciées à la date limite de dépôt des candidatures ;
- Être légalement résident-e dans un des pays participant au programme ;
- Le SVE doit être effectué hors du pays de résidence ;
- Aucune formation, expérience, diplôme ou connaissance linguistique ne sont requis.
- Le/la volontaire est tenu-e de participer à un cycle de formation SVE. Ce cycle comprend une formation préalable au départ (linguistique, interculturelle, etc.), une formation à l'arrivée dans le pays d'accueil, une réunion à mi-parcours et une évaluation finale.
- Le/la volontaire souhaitant effectuer son SVE dans un pays tiers doit, le cas échéant, demander un visa d'entrée dans le pays d'accueil concerné. Les délais d'obtention d'un visa pouvant être longs, il convient d'en solliciter la délivrance suffisamment à l'avance.

## Avantages d'un SVE :

- La participation au SVE est gratuite pour le/la volontaire ;
- Le SVE n'est pas rémunéré, mais la/le volontaire perçoit une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le pays où est effectuée l'activité SVE (entre 50 et 150 euros par mois) ;
- Il s'agit d'une activité à temps plein effectuée, sauf exception, en une seule fois et dont la durée est comprise entre 2 et 12 mois ;
- La/le volontaire bénéficie pour sa protection sociale d'une assurance de groupe contractée par la Commission européenne ;
- Les coûts de voyage, de visa et de préparation sont pris en charge par la structure d'envoi ;
- l'organisation d'accueil assure les frais de logement et de nourriture, de formation linguistique ;
- Au terme de son SVE, le volontaire reçoit une attestation de compétences et d'expériences acquises délivrée par la Commission Européenne.

## Limites d'un SVE :

- Le Service Volontaire Européen n'est ni un stage, ni une formation. Il ne permet pas des séjours d'été de type linguistique.
- Le Service Volontaire Européen ne peut se substituer à un emploi rémunéré.
- Vous ne pouvez pas en même temps suivre des études universitaires.
- Vous ne pouvez pas en même temps occuper un emploi rémunéré à temps partiel.

## Les pays participants aux SVE sont :

- Les États membres de l'Union Européenne
- l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège ;
- la Turquie (pays candidat à l'adhésion à l'UE) ;
- Europe du Sud-est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro et Serbie ;
- Europe de l'Est et du Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Russie et Ukraine ;
- les pays partenaires méditerranéens : Algérie, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.
- Les autres pays partenaires dans le monde : consulter la liste sur [www.injep.fr](http://www.injep.fr)  
Rubrique « Actions européennes - Service volontaire européen - Jeunes de 18-30 ans »

## **Vous souhaitez participer à un SVE ?**

Pour postuler à un SVE, vous devez :

I) Prendre contact avec la responsable du Volontariat long terme à *Solidarités Jeunesses*.  
*Solidarités Jeunesses* est chargée de la préparation du/de la volontaire et de son assistance avant, pendant et après l'activité SVE. Entre 5 et 6 mois sont nécessaires entre le premier contact et le départ effectif.

II) Choisir votre projet SVE à partir de la liste des projets que la responsable du volontariat long terme vous proposera ou sur la liste des projets à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei_en.cfm)  
Dans le pays d'accueil, l'organisation d'accueil fournit au volontaire une assistance personnelle et linguistique appropriée et lui désigne un-e tuteur/trice. C'est à ce/cette dernier-e que le/la volontaire devra s'adresser pour tout problème.

III) Constituez un dossier SVE qui comprend :

- la fiche d'inscription (*cf. la fin de la brochure*)
- un CV en anglais
- une lettre de motivation en anglais

La responsable du volontariat long terme est là pour vous guider lors de la constitution de ce dossier, si vous avez des difficultés en anglais ou autres.

## **Pour en savoir plus sur le Service Volontaire Européen :**

- Portail européen de la jeunesse : <http://europa.eu/youth/>  
Rubrique « Volontariat / Echanges > Service volontaire européen » ou [http://ec.europa.eu/youth/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/index_en.htm) (les informations sont plus complètes dans la version anglaise du site) ;
- l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) : [www.injep.fr](http://www.injep.fr)  
Rubrique « Actions européennes > Agence française du programme européen Jeunesse en action > Service volontaire européen ».
- un blog des SVE : [www.sveurocircle.blogspot.com](http://www.sveurocircle.blogspot.com)
- Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'INJEP : [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

Virginie Martin-Beillard  
Volunteering coordinator/Coordinatrice volontariats  
Solidarités Jeunesses  
10, rue du 8 mai 1945  
75010 Paris - FRANCE  
Tel:00.33.(0)1.55.26.88.77  
Fax:00.33.(0)1.53.26.03.26  
website: <http://solidaritesjeunesses.org>  
e-mail: [ltv@solidaritesjeunesses.org](mailto:ltv@solidaritesjeunesses.org)

« Si tu es venu m'aider, tu perds ton temps. Mais si tu es venu parce que tu penses que ta libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble »

Lila Watson, Aborigène d'Australie